

Compte rendu de l'audience avec la DASEN du vendredi 2 février 2024 à la demande du collectif RASED 14

Etaient présents :

- DASEN : Mme FELLAHI
- DASEN adjoint : M. FAUGERAS
- IEN ASH : M. POTDEVIN
- Secrétaire Générale : Mme LAY
- Représentante des psychologues EN : Julie AUXEPAULES
- Représentants des enseignants.es spécialisés.es chargés.es de l'aide relationnelle : Jean-Pierre JURET et Alain JOUAN
- Représentante des enseignants.es spécialisés.es chargés.es de l'aide à dominante pédagogique : Marina DUPORT

1. Point sur les postes vacants RASED sur le département

Il y avait 10 postes vacants à la rentrée 2023 :

- 2 postes G (circo : Lisieux et Hérouville St Clair)
- 8 postes E dont 2 postes à titre provisoire qui sont occupés par des enseignantes en formation CAPPEI

Mme Fellahi souhaite que ces postes soient pourvus. S'ils ne le sont pas après le mouvement intradépartemental, une relance sera faite auprès des enseignants titulaires du CAPASH/CAPPEI après le mouvement comme cela a été fait l'année dernière début juillet 2023.

1. Nécessité de reconstituer des RASED complets et de nous recentrer sur nos missions spécifiques

Collectif RASED : Quand les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) se mettront-ils en place ? Quel sera le rôle des enseignants du RASED au sein des PAS ? Nous évoquons notre inquiétude d'être instrumentalisés et rappelons notre souhait de garder nos missions et nos spécialisations.

DASEN : La mise en place des PAS se fera à la rentrée 2026. Les territoires des PAS seront plus petits que ceux des PIAL. Ils regrouperont 40 AESH inter-degrés. Ils seront composés d'un.e enseignant.e spécialisé.e qui aura le rôle de coordonnateur.rice et d'un.e éducateur.rice. Le travail se fera en concertation avec le RASED pour sa connaissance des élèves afin d'éviter la sur-médicalisation. Par exemple, un élève « multi-dys » n'aura plus besoin d'avoir une reconnaissance par MDPH pour bénéficier de MPA.

2. Point sur les départs en formation CAPPEI

Le collectif RASED se félicite des 2 départs en formation CAPPEI, option E pour l'année 2023-24.

La DASEN rappelle que de manière générale, il y a en moyenne 6 départs par an répartis entre le 1^{er} et 2nd degré et entre les postes ULIS, SEGPA et RASED.

Selon l'institution, le manque de départ en formation n'est pas dû à un manque de moyens financiers mais à un problème de ressource humaine : la certification n'attire pas les collègues car elle demande un gros investissement personnel et les postes vacants sont souvent moins attractifs (éloignement géographique).

La réunion d'information sur le CAPPEI aura lieu au mois de mars.

3. Formation continue spéciale RASED, avec des professionnels spécialisés (demande de budget pour intervenants extérieurs)

Une demande de formation au jeu des 3 figures de Serge Tisseron a été demandée par l'AME 14 en mai 2023. Nous n'avons pas eu de réponse à notre demande et la formation n'apparaît pas PRAF (PRogramme Académique de Formation). M.Potdevin invite l'AME 14 à prendre contact avec lui afin de voir si cette formation dépasse les 2 jours et demi autorisée dans le PRAF ou s'il faut faire une demande spéciale « hors volume horaire ».

Les enseignants.es chargés.es des aides relationnelles ont 5 ½ journées de formation continue en analyse de pratique. Cependant, ils doivent rémunérer l'intervenant. Mme Fellahi s'en est étonnée. M. Potdevin les invite à déposer une nouvelle demande (en précisant le coût de l'intervenant) en mars pour le plan de formation de l'année prochaine.

Deux autres propositions ont été faites par Alain au nom de l'AREN.COM :

Serge Pittiglio (« Diversité des publics – école inclusive et enseignants spécialisés »)

Bruno Hebert (« Quand les enfants disent leur école et nous apprennent »)

4. Point sur les stages MIN (Modules de formation d'Initiative Nationale)

Les places sont limitées. C'est pourquoi tous les candidats.es n'ont pas une réponse positive. Mais tous.tes reçoivent une réponse.

Le collectif RASED rappelle que les formations proposées sont souvent en visio donc moins pertinentes qu'en présentiel mais demande moins d'investissement financier pour la DSDEN.

5. Autorisation à participer à des formations sur le temps scolaire et aux congrès de nos associations

Mme Fellahi donne son accord de principe pour les départs aux congrès des 3 associations. Elle précise que c'était une erreur de sa part lorsqu'elle a refusé les 1ères demandes l'année dernière. Elle étudiera les demandes au cas par cas pour les demandes en formation sur le temps scolaire des psychologues EN.

6. Mouvement : comment prioriser les enseignants ayant l'option ou le parcours correspondant au poste ?

Mme Fellahi rappelle que la seule règle qui existe est la règle du mouvement. Il n'existe donc pas de « bonus » pour les collègues ayant l'option correspondant au poste. Pour cela, il faudrait que les postes RASED deviennent des postes à profil.

Le collectif RASED exprime son regret que ce ne soit pas possible mais ne souhaite pas que ces postes deviennent des postes à profil.

7. Réflexion sur la mise en place d'une formation pour les enseignants arrivants sur un poste ne correspondant pas à leur « option ».

Le collectif RASED propose qu'un accompagnement des collègues puissent se faire en les invitant à venir voir des séances chez des collègues expérimentés.

Réponse de la DASEN : les stages MIN sont la réponse à la demande de formation. Pas de réponse explicite sur la proposition d'accompagnement entre pairs.

8. Remplacement du personnel en « congés long » (longue maladie, maternité ...)

Proposition du collectif RASED : demander à des collègues spécialisés parmi les enseignants du pôle de remplacement de remplacer les enseignants spécialisés du RASED

D'après Mme Fellahi et M. Potdevin, il y a sûrement très peu de brigade ayant le CAPASH/CAPPEI. Ils rappellent la difficulté à trouver des candidats pour le CAPPEI et des psychologues EN. En ce qui concerne le remplacement des PsyEN, il est à noter qu'il est déjà difficile de trouver des candidats pour les postes non pourvus (contractuels). Pas de précision sur le remplacement des congés longs, le recrutement des psyEN étant dépendant du Rectorat.

9. Remboursement des frais de déplacement à la hauteur des besoins pour remplir nos missions

Collectif RASED : Certains collègues ne sont pas remboursés entièrement de leurs frais kilométriques.

Selon la secrétaire générale, il n'existe pas de tension. Ils n'ont reçu aucun retour négatif. S'il existe des tensions, il faut que les enseignants remontent leurs difficultés à percevoir le remboursement de leurs frais kilométriques.

L'enveloppe est départementale puis elle est répartie entre les circonscriptions mais il existe une souplesse à l'intérieur de ces enveloppes de circonscription.

M. Potdevin rappelle qu'il faut remplir tous les mois le tableau pour les frais de déplacement afin de pouvoir gérer au mieux l'enveloppe sur l'année scolaire.

Mme Fellahi rappelle que c'est en pôle ressource que doivent se décider les différentes interventions dans les écoles. Le pôle ressource étudie collectivement l'ensemble des situations et pas seulement les situations explosives.

Mme Fellahi semble surprise des différences de fonctionnement des Pôle Ressources selon les circonscriptions. Elle a lu le texte qui précise leur fonctionnement. Elle a dit qu'elle en parlerait en réunion avec les IEN.

10. Statut des psychologues scolaires

Collectif RASED : Les psychologues-EN sont rattachés.es au 2nd degré et n'ont pas les informations du 1^{er} degré.

Mme Fallahi propose de créer une liste de diffusion pour les psychologues-EN afin que les collègues reçoivent les informations du 1^{er} degré.